



Rachat société par une autre société

Par **equinet10**, le **19/04/2010 à 20:41**

Bonjour, rnma société (A) a été rachetée (donc par une autre société B) il y a quelques mois rn comme il est dit "on a 5 ans pour réclamer ses indus si on le prouve (exemple heures supplémentaires avec inscription de la pointeuse donc aucun doute) rn mais à qui les réclamer ?

Par **Cornil**, le **22/04/2010 à 00:00**

Bonsoir "equinet10" rn rn Ton contrat de travail ayant été transféré à la nouvelle société, c'est à cette dernière que tu dois t'adresser, car elle reprend le contrat en l'état avec son historique. Libre à elle de se retourner contre l'ancienne société. rn Bon courage et bonne chance. rn rn Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)